

REUNION DU 09 AVRIL 2026

Le neuf avril deux mille vingt-six, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nicolas Toudic, maire.

Présents : M. Nicolas Toudic, Mme Myriam Guigo, M. Sylvain Le Goff, Mme Nadine Balavoine, M. Patrick Hamon, M. Grégoire Foussard, Mme Jessica Le Denmat, M. Thierry Le Potier, Mme Céline Le Marouille Thomine, M. Vincent Guigo, Mme Cécile Valentin, M. Guénaël Choupaux, M. François Le Tinnier, Mme Christelle Dubois.

Absente excusée : Mme Caroline PAYTRA représentée par M. Nicolas Toudic.

Secrétaire : Mme Myriam Guigo.

Après lecture par M. Le Maire, le procès-verbal de la séance du 27 mars 2026 est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

A la demande de M. Le Maire, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour que soit ajouté à l'ordre du jour une délibération relative à la vente de l'ex-école.

Finances : Vote des taux

M. Le Maire propose aux membres du conseil municipal de voter les taux d'imposition de l'année sans les augmenter par rapport à l'année précédente.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité votent les taux suivants au titre de l'année 2026 :

Taxe foncière (propriétés bâties)	46.81%
Taxe foncière (non bâti)	73.78%
Taxe habitation sur résidences secondaires et logements vacants	16.60%

Finances : Vote des subventions aux associations

M. Le Maire propose de reconduire les montants de 2025 en inscrivant un montant de 500€ pour création d'association, de 300€ pour les associations créées l'an passé, de reporter à titre exceptionnel la subvention 2025 sur l'exercice 2026 de la Butte Rouge compte tenu du report de l'assemblée générale de l'association.

M. Le Maire rappelle que chaque année il est accordé une subvention exceptionnelle à des associations extérieures et propose d'accorder un montant de 200€ à l'association Fibromyalgie et 200€ à France Alzheimer Côtes d'Armor.

Concernant l'association La Bobine, G. Choupaux précise que la salle Kastell d'Ô lui était mise à disposition car les membres ont évoqué la difficulté d'attirer le public sur les premières diffusions de films.

F. Le Tinnier fait part que l'association Les Lucioles ne crée pas d'activité sur la commune.

S. Le Goff informe que pour cette année, le montant des subventions est proposé sur les mêmes bases que les années passées mais que les critères d'attribution vont être revus.

M. Le Maire rappelle les deux associations sous conventionnement : le Tournoi International de Guerlédan (2 000€) et le Grand Atelier (70 000€) et propose d'attribuer une subvention exceptionnelle au Cyclo Club Uzelais qui relance une randonnée pédestre et circuits VTT et gravel, le 07 juin prochain ; M. Le Maire propose d'attribuer un montant de 200€ pour relancer cette manifestation.

S. Le Goff demande si les membres du conseil ont eu écho de la dissolution du comité des fêtes d'Uzel. Il est répondu qu'aucun papier officiel n'était parvenu en mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de l'attribution des subventions suivantes pour l'année 2026 :

Amicale Laïque : 1050€ - Amicale Jeanne d'Arc : 1050€ - Amicale sapeurs-pompiers : 200€ - Section des jeunes sapeurs-pompiers d'Uzel : 300€ - Anciens Algérie : 230€ - Club 3^{ème} âge : 310€ - Comité des Fêtes : 1 500€ - ASUM Foot : 2165€ - APPMA Uzelaise : 105€ - Société de chasse : 105€ - Dragons Uzelais : 350€ - Atelier « Temps Danse » : 300€ - ASU Basket : 1000€ - CCU : 500€ et 200€ à titre exceptionnel pour l'organisation de la manifestation « La Fulgence Bienvenue » - Comice agricole :

660€ - Association du site de la Butte Rouge : 240€ - Rondeau de l'Oust : 300€ - L'Outil en main du Pays d'Uzel : 300€ - Les Volants Uzélais : 300€ - Le Foyer des jeunes : 400€ - Société de tir de Centre Bretagne : 300€ - Métro-pool (billard) : 300€ - Société Hippique Rurale de Loudéac (SHR) : 100€ - Course cycliste « La Ronde des Vallées » : 100€ (sous réserve de l'organisation de l'épreuve) – Les Lucioles d'Uzel : 300€ - Eclats de Voix : 300€ - La Bobine : 300€ – Les Chemins de l'Oust : 500€ (création de l'association) - Association Fibromyalgie : 200€ - France Alzheimer Côtes d'Armor : 200€.

Les subventions seront attribuées aux associations lorsqu'elles auront transmis une demande par courrier accompagnée de leur bilan financier de l'année 2025.

Vente de l'ancienne école Rue de l'Oust

M. Le Maire informe que la signature de la vente de l'ancienne école prévue le 03 avril a été reportée à une date ultérieure par les deux parties afin de clarifier trois points dans cette cession.

Le premier point concerne la rédaction d'une convention de concession de trois places de stationnement à la SCI N-R INVEST. Cette pièce administrative est obligatoire dans le dossier du permis de construire.

M. Le Maire propose au conseil d'accorder une concession à titre gratuit.

Considérant la présence de fenêtres sur la façade nord dans la réhabilitation du bâtiment, le second point concerne la constitution d'une servitude de vue sur la parcelle communale AB362 à la demande de la SCI N-R INVEST. M. Le Maire propose d'accorder cette servitude de vue.

C. Dubois demande où se situe exactement la servitude. M. Le Maire explique que la petite parcelle concernée surplombe la Rue de Bourienne.

Afin de faciliter l'accès des voitures aux futurs logements par la Rue de Bourienne (voie communale), le troisième point concerne la cession à titre gratuit d'une bande longeant cette voie. L'aménagement du futur accès étant pris en charge par la SCI N-R INVEST, M. Le Maire propose au conseil de prendre en charge les frais de bornage induits par cette cession. Cette cession évite la démolition d'un mur qui dans le compromis de vente était prévue à la charge de la commune.

T. Le Potier souligne l'insécurité de l'accès (entrée et sortie) aux voitures par la Rue de l'Oust.

G. Choupaux conseille de rencontrer à nouveau les Bâtiments de France car les acquéreurs, du fait de prescriptions de leur part notamment sur la façade du bâtiment, doivent engager des frais supplémentaires.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité :

- Autorisent M. Le Maire à signer la convention de concession de trois places de stationnement à titre gratuit avec la SCI N-R INVEST ;
- Consentent à la constitution d'une servitude de vue sur la parcelle AB362 d'une contenance de 78m2 sise Rue de la Motte Yguet au profit de la SCI N-R INVEST acquéreuse de la parcelle AB363 ;
- Autorisent la cession à titre gratuit d'une bande de voie communale de la Rue de Bourienne après procédure de déclassement de la voie concernée avec prise en charge des frais de bornage par la commune ;
- Autorisent M. Le Maire à signer tout document afférent à la convention de concession des places de stationnement, à la servitude de vue et à la cession à titre gratuit d'une bande de la rue de Bourienne.

Questions diverses

1) Travaux rue de Bourienne : P. Hamon informe que l'enrobage est en cours et que le trottoir devant chez M. Jean Cadoret a été rétrécie pour permettre une largeur de voie de 3.05m au lieu de 2.60m afin de faciliter la circulation des gros engins. Samuel Le Maux de l'ATD 22 a constaté que le trottoir au niveau de l'escalier en béton présente une arête trop prononcée ; le nécessaire va être fait pour casser cet angle et rendre le trottoir franchissable.

P. Hamon dit que les discussions sont toujours en cours concernant la prise en charge du devis de réfection du chemin où se trouve le transformateur. Un devis va être établi pour prolonger le trottoir jusqu'au panneau « UZEL » au lieu de l'arrêter devant l'entrée de Jean-Yves Le Marchand.

P. Hamon signale la réclamation de M. Wenger : un poteau a été retiré par le SDE devant chez lui sans que le trou laissé ne soit rebouché. Le SDE ne fera pas la réfection.

V. Guigo met une réserve par rapport aux fissures apparues sur les trottoirs (malgré les joints de dilation) notamment près de chez M. Josse.

2) Etude préalable à la révision du périmètre de protection de Kéribet : N. Toudic a fait le point avec la SAFER concernant la préemption des terres de M. Daniel Etienne dont le montant d'achat se chiffre

à 122 000€. La SAFER pouvait faire un portage foncier mais sans y inclure les poulaillers chiffrés à 160 000€.

N. Toudic demande quel est l'intérêt pour la commune d'acquérir le bâti.

G. Choupaux précise qu'une revente était envisagée et que l'intérêt de cette révision du périmètre de protection était d'étendre la non utilisation des produits phytosanitaires avec un échange de terres pour les agriculteurs concernés, à la place d'une compensation financière, afin qu'ils ne perdent pas de capacité économique. G. Choupaux considère que l'échange de terres est pour l'agriculteur un outil économique plus rentable que les indemnités financières.

Considérant que l'eau d'Uzel est dans les normes sanitaires (pas de trace d'atrazine, de métolachlore), M. Le Maire pense qu'il ne faut pas se précipiter : le cabinet d'études Antéa Group poursuit son rapport et l'hydrogéologue agréée décidera de nécessité de l'extension du périmètre.

G. Choupaux conclut que la vente de la ferme de M. Etienne était une opportunité.

P. Hamon est d'accord sur l'opportunité mais l'impact financier est vraiment important pour la commune.

V. Guigo pense qu'un éleveur de bovins peut venir sur la zone.

G. Choupaux interroge sur la position des nouveaux élus sur le transfert de la compétence eau à l'EPCI et prévient que M. Xavier Hamon veut passer en force à la majorité des communes. Un transfert engendrerait une augmentation du tarif de l'eau qui est actuellement de 1.65€/m³ sur Uzel et de 4 à 10€ dans les autres communes. L'impact va être important dans les budgets des familles. Il faut minimiser l'achat d'eau au syndicat de Kerné Uhel par la reconstitution du bocage en augmentant ainsi la capacité des nappes.

M. Le Maire répond ne pas encore avoir l'idée de notre position.

3) M. Guigo interroge sur l'enquête menée auprès des habitants. G. Choupaux répond qu'il faut contacter la CCI 22 pour la suite de l'étude.

4) M. Guigo informe que le pot de départ du Docteur Cayuela a eu lieu la veille. M. Le Maire précise être sur le sujet du remplacement mais ne peut pas en dire davantage pour le moment.

5) M. Guigo fait part d'un rendez-vous le 15 avril avec la société Excel Audio pour révision du matériel à la salle Kastell d'Ô.

6) G. Choupaux signale un problème d'évacuation des eaux usées dans un des logements Rue Notre Dame.

7) F. Le Tinnier dit avoir été interpellé par M. Gaubichet qui se plaint qu'un récipient situé en haut du conduit de la cheminée de l'ex-boulangerie Ruelland tape dans son propre conduit en cas de vent.

8) N. Balavoine demande qui peut sécuriser la vitrine cassée de l'ex-poissonnerie qui est dangereuse pour les piétons.

9) Après avoir échangé avec le nouveau propriétaire du magasin Carrefour, V. Guigo informe que l'éclairage public sur la Place du Champ de Foire n'a pas besoin de rester allumé toute la nuit.

10) Mélanie Lhotel a fait part à N. Balavoine de sa déception sur la prestation du ménage de Prop et Net cette semaine à la nouvelle salle des sports. Une rencontre avec la société est à programmer.

11) Les dates des prochaines réunions sont données : le samedi 11 avril à 9h30 pour la commission finances et les 28 mai et 25 juin à 20h00 pour le conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire lève la séance à 21H25.

La secrétaire de séance
Myriam GUIGO



Le maire
Nicolas TOUDIC

